

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 11 avril 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 21 présents et 4 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Marjorie Lequeux, architecte

Invités : Sébastien Marbehant, agence de développement locale

Marianne Chauviaux, habitante de Membre

ODJ :

- 1) Réhabilitation de l'ancienne école de Membre : premières réflexions
- 2) Travail sur les pré-fiches sur les thématiques : économie et environnement

1. Réhabilitation de l'ancienne école de Membre : premières réflexions

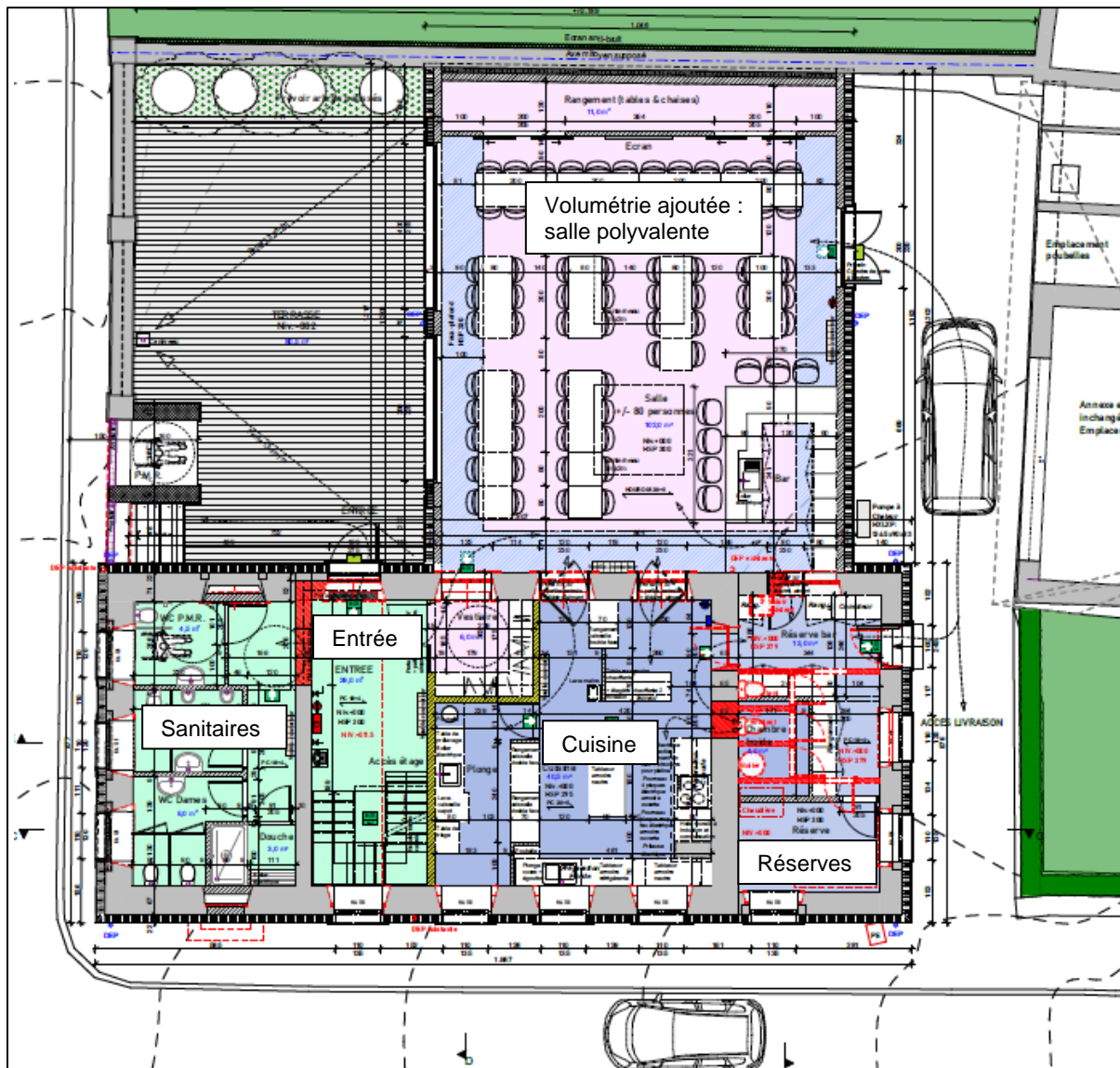
Situation : l'ancienne école se situe dans le centre de Membre, en zone d'habitat. En plus de la parcelle cadastrale reprenant le bâtiment et la cour, un espace vert peut être intégré dans la réflexion. Cette zone représente une étendue extérieure exploitable à un niveau supérieur.



Projet similaire : le bureau Impact travaille sur le projet de la maison de village de Sainte-Cécile, sur la Commune de Florenville. Il s'agit d'une rénovation d'une ancienne école avec un ajout d'une volumétrie afin de créer une salle polyvalente dans la cour préexistante. Ce projet représente un budget de 1.100.000€.

Sur base de cette esquisse, les membres de la CLDR débattent des besoins pour le projet de l'ancienne école de Membre.

- **Salle de village (polyvalente)** reprenant une kitchenette et des sanitaires. La salle doit permettre une capacité de 100 personnes assises. Il est fait remarquer que si la salle permet une telle capacité, les infrastructures doivent être équipées pour permettre la location (cuisine et parking).
- Le bâtiment étant petit, la volonté est de ne pas être contraints par l'espace. Pour ce faire, les membres trouvent cela intéressant d'utiliser la cour afin d'y intégrer un **volume supplémentaire** (tel qu'à Sainte-Cécile).
- La zone enherbée sera conservée comme **espace extérieur**, il faut donc penser à son accessibilité. Yves-Marie Theret confirme que cet espace est bien de propriété communale.
- Pour l'**aménagement de l'étage**, il n'est pas nécessaire d'avoir des petites salles de réunion, cela existe déjà sur la commune. Par contre, des espaces polyvalents seraient intéressants. Des parois acoustiques permettraient à l'académie de musique d'avoir un local plus pérenne que la salle du conseil communal. La présence de l'orgue à l'église ferait également un parallèle afin d'accueillir des stages ou autres ateliers spécifiques.
- Il faut penser aux **accès PMR**.
- Le **cachet du bâtiment** est important pour les habitants du village, l'isolation devra donc se faire par l'intérieur afin de conserver au mieux les façades visibles de la voirie.
- L'étage du grenier pourra être utilisé pour du **stockage**.
- Y a-t-il la possibilité de créer un hébergement pour les **scouts** dans les espaces de l'étage ? Le bâtiment paraît fort central dans le village pour y accueillir ce genre d'infrastructure.



Esquisse de la réhabilitation de l'ancienne école de Sainte-Cécile en maison de village

2. Travail sur les pré-fiches

Les différentes fiches sont travaillées en sous-groupes, divisés entre les deux thématiques suivantes : les fiches liées à l'économie et l'emploi, et celles qui touchent à l'environnement. Les remarques à prendre en compte sont indiquées ci-dessous.

Economie

2.2. Développer des commerces ambulants

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : développer l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire

Origine du projet :

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR :

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et

partenaires

potentiels :

Commune, ADL

Description et justification du projet :

Bien que de nombreux commerces existent sur la commune, les habitants déplorent que certains villages soient démunis de commerces de proximité.

Le projet imaginé par les villageois consiste à créer une épicerie ambulante afin de desservir les villages qui n'en sont pas dotés et de décentraliser les commerces par dans les différents villages. Ces commerces seraient alimentaires (en priorisant les denrées locales de saison) et non-alimentaires.

Le développement de commerces ambulants est perçu comme un projet écologique puisqu'il permettra de diminuer les déplacements des habitants.

Une autre formule a été envisagée lors des consultations pour répondre au besoin de décentralisation des commerces : la mise en place d'un service de mobilité qui amènent les habitants moins mobiles, par exemple, au marché.

Développer des commerces ambulants

- Le déplacement de commerces ambulants n'est pas rentable pour la personne qui entreprend ce genre d'initiative. En effet, les frais de fonctionnement sont trop importants.
- Depuis les consultations citoyennes, plusieurs initiatives se sont créées au niveau des commerces de proximité. Il ne reste plus que quelques villages qui ne reprennent pas au moins une petite épicerie (Chairière, Vresse et Laforêt). L'enjeu est plutôt de desservir ces zones.
- Il existe déjà un service communal offert aux habitants de Bagimont, Pussemange et Sugny pour rejoindre Bohan une fois par semaine. La volonté est d'élargir ce type de services.
- Lien TEC : à l'horizon 2025 de nouvelles lignes de transports en commun devraient être créés.
- Autres idées ressorties :
 - Mise en place de distributeurs (à voir si celui de Vresse-sur-Semois est utilisé).
 - Intégrer ou reproduire un Groupement d'Achat Commun (GAC) tel qu'à Petit-Fays.

⇒ **Modification de l'intitulé du projet :** Accroître la mobilité organisée vers les différents commerces.

2.2. Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et services

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : développer l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire

Origine du projet : IC, GT et CLDR

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR :

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, ADL

Description et justification du projet :

Les villageois déplorent le manque d'entreprises attractives pour les jeunes et les corps de métiers manuels sur la commune. Ils souhaitent que des incitants soient mis en place afin de favoriser l'installation de jeunes entrepreneurs et que des aides soient fournies aux commerces existants.

Plusieurs idées ont été émises afin d'inciter et de soutenir les commerces et services :

- Création de brochures ;
- Mise en place d'une plateforme informative ;
- Création d'une association des commerçants.

Toutefois la CLDR estime que le projet rentre dans les compétences et le rôle de l'ADL.

→ Autre projet de l'objectif : promouvoir les productions locales et recenser l'artisanat

Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et services

- Un répertoire reprenant les différents commerces existe sur le site internet communal, il est mis à jour tous les ans. De plus, l'ADL va bientôt lancer son site internet, beaucoup d'information sur les commerces des communes de Vresse-sur-Semois et Bièvre s'y retrouveront.
- Une brochure papier peut également être envoyée en toutes-boîtes aux citoyens.
- Des aides existent au niveau de l'ADL, de la RW, via les programmes LEADER, le 1890, etc. Il faut aller chercher les informations pertinentes.
- Au niveau de la promotion des produits locaux, le GAL Ardenne Méridionale a mis en place un label MiAM (Made in Ardenne Méridionale), qui met en avant les produits des artisans et producteurs du territoire.

1.2 Valoriser et promouvoir les emplois locaux

Lien avec la stratégie : développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

Objectif opérationnel visé : développer et favoriser un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants

Origine du projet :

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR : Oui

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et

partenaires potentiels :

Commune, ADL, PNAM

Description et justification du projet :

Durant le groupe de travail lié aux activités économiques de la commune et en CLDR, les participants ont insisté sur l'urgence d'informer, de centraliser les offres d'emploi sur la commune, et de former les habitants aux nouvelles offres d'emploi qui se présenteraient sur le territoire. L'ouverture prochaine de la prison à Sugny est perçue comme une opportunité d'embauche pour les habitants.

Les formations liées aux compétences des futurs postes sont quant à elles prises en charge en amont à des niveaux de décision supérieurs à la commune.

Au niveau des emplois disponibles actuellement sur la commune, on observe une prédominance du secteur des services à la personne, secteur où il manque du personnel et où des offres sont donc toujours ouvertes. La centralisation des informations demandée par les habitants permettrait également de mettre ce secteur en évidence et de favoriser le recrutement.

→ Autre projet de l'objectif : créer des espaces de télétravail (hubs afin de rompre l'isolation sociale du télétravail)

Valoriser et promouvoir les emplois locaux

- L'offre d'emploi est bien présente sur le territoire, l'idée était donc de mettre en relation les demandeurs d'emploi avec ces offres. De manière générale, il y a un problème avec les engagements, il n'y a pas beaucoup de demande pour les secteurs sociaux et de l'HoReCa.
- Job Day : mettre en évidence les besoins dans les différents secteurs qui engagent.
- Formations : les formations SELOR (pour la prison de Sugny) ne peuvent pas être faites sur la commune. Des contacts ont déjà été pris avec le Forem, ils ne souhaitent pas décentraliser des formations. Pour répondre à la demande en formation, les déplacements pourraient être organisés vers ces différents centres, via un service de covoiturage ou autre.
- Les espaces de télétravail sont complexes à mettre en place dans des territoires très ruraux. Il est important d'analyser le réel besoin. Le projet de la réhabilitation de l'ancienne école de Membre pourrait intégrer un espace avec quelques tables et une connexion au réseau.

3.1. Installation de stations d'épuration collectives

Lien avec la stratégie : mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations

Objectif opérationnel visé : développer et renforcer les services pour tous avec une attention particulière à destination des aînés.

Origine du projet : IC, GT et CLDR

Budget :

Maîtrise communale : Oui

Subsides du DR :

Importance du projet : ++

Faisabilité :

Localisation :

commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, BEP
Environnement

Description et justification du projet :

Le manque de station d'épuration dans certains villages amène une partie des eaux usées dans la Semois et vers les autres villages. Ces eaux qui viennent des touristes et des habitants sont polluées par des produits chimiques dangereux pour la faune et la flore présentent.

Le projet consiste à installer des stations d'épuration collectives dans les villages qui ne sont pas équipés afin d'empêcher la pollution de la Semois par le déversement des eaux usées. L'aspect collectif permettra de dépasser les contraintes individuelles et le manque de gestion dans le temps parfois observé.

La nature des sols a été identifiée comme un potentiel obstacle par la CLDR lors d'un travail en commun sur les projets envisagés dans le PCDR.

Installation de stations d'épuration collectives

- Actuellement, il n'y a pas de stations d'épuration à Sugny, d'autres villages n'ont pas de stations d'épuration dont la construction prévue à terme ?
- Les stations d'épuration peuvent bénéficier de subsides allant jusque 100% dans le cas où est avérée la présence de moules perlières, salamandres, libellules, triton, cigognes noires. La construction de stations d'épurations est liée aux moyens budgétaires disponibles tant au niveau communal que régional.
- Par contre les participants déplorent les ravages causés par le raton-laveur.
- Il n'y a pas de station d'épuration à Bohan (ce qui est problématique durant la période touristique (il y a une station d'épuration au camping Allard).
- En ce qui concerne Membre, certains participants s'interrogent sur le raccordement de tous les habitants à la station.
- La question porte surtout l'impact de la pollution sur la Semois qui finit par recevoir toutes les eaux usées.
- Moules perlières, un recensement a été fait récemment par le contrat rivière Semois (Nelson Desjardins).
- La commune offre une prime de 500 euros pour l'installation d'une station d'épuration individuelle.

2.1. Améliorer la collecte de déchets pour les habitants, les touristes et les seconds résidents

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement.

Origine du projet :

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR :

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, BEP

Environnement

Description et justification du projet :

Dans les villages, le long des routes et promenades, ainsi qu'aux abords de la Semois, la population déplore les déchets et détritrus retrouvés en nombre. Les poubelles sont en outre vite remplies et le ramassage des immondices est défaillant dans certains quartiers. La mise en place de zones de déchets verts et l'idée d'installer un broyeur au parc à conteneur pourraient être une solution selon la CLDR.

La CLDR a elle proposé d'informer les propriétaires de logements touristiques des dispositifs de tri et des dates de collecte afin de les communiquer aux locataires. Ce projet d'amélioration et de gestion des déchets sur la commune bénéficierait aux vressois, aux seconds résidents et aux touristes, mais aussi aux scouts qui viennent en nombre l'été.

Autant la commune que les vressois devraient soutenir et être associés au projet. Le BEP Environnement pourrait également être mobilisé.

Améliorer la collecte de déchets pour les habitants, les touristes et les seconds résidents

- Journées villages propres : cela peut se faire chaque année.
- Un filet à cannette pourrait être une solution. A placer dans les carrefours fréquentés. Nécessité d'un ramassage des déchets qui soit régulier.
- Il faut poursuivre aussi une politique de sensibilisation à destination des propriétaires de gites pour éviter les dépôts sauvages ou qui reste trop longtemps sur la rue.
- Il y a également des mesures à prendre en ce qui concerne les mégots à cigarettes.
- Si on place des containers près des lieux fréquentés en périodes touristiques (ex : camping). Il faudra être vigilant pour pouvoir limiter les éventuels abus.
- Ramassage des déchets par le BEP : il y a des rues qui ne sont pas desservies car trop étroites. Ne pourrait-on pas avoir des camions adaptés pour ces rues ou un service assuré par la commune pour transporter les sacs des riverains à des endroits accessible aux camions du BEP.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Annexe 1

Présences à la réunion du 11 avril 2023

Présences :

BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
COLLIN	Olivier
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MICHEL	Fiona
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

ALLARD	Arnaud
CULOT	Julie
MAROIT	Isabelle
SEVRAIN	Jean-François